

# **RAPPORT CONDENSÉ DE LA SEANCE DU MERCREDI 11 JUILLET DU CONSEIL MUNICIPAL 2012 N°IV/2012**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU 30 MAI 2012 n° III/2012
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) – DECISION MODIFICATIVE n° 5
- 4°) – POLE MULTIFONCTIONNEL DU POINT D'EAU
- 5°) - MARCHES PUBLICS :
  - a) – ECLAIRAGE PUBLIC CIMETIERE DE LA NACHTWEID
  - b) – ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE RENE CASSIN : Avenant
  - c) – ECLAIRAGE PUBLIC QUAI HEYDT
  - d) – RENFORCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PLACE BELLERIVE
  - e) – RENOUVELLEMENT TELEPHONIE HOTEL DE VILLE
  - f) – MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR DU CENTRE SPORTIF ET DE LOISIRS
  - g) – ACQUISITION MATERIEL SON POINT D'EAU
- 6°) – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE LOCAUX SERVICE JEUNESSE
- 7°) – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE LOCAUX PERISCOLAIRES ANCIENNE MAIRIE
- 8°) – TARIFS POINT D'EAU
- 9°) – CONVENTION D'OCCUPATION RELAIS RADIOTELEPHONIE
- 10°) – DOMANIALITE PUBLIQUE
- 11°) – VENTE DE TERRAINS
- 12°) – SUBVENTIONS PATRIMOINE
- 13°) – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSISTANTES MATERNELLES
- 14°) – CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE 2012/2015
- 15°) – COMMUNICATIONS ANNUELLES/RECAPITULATION 2011
  - . Marchés et Avenants passés sur l'exercice 2011
  - . Cession de terrains communaux en 2011

L'assemblée municipale se recueille pendant une minute de silence en mémoire de deux conseillers municipaux et adjoints décédés récemment, à savoir :

- M. Gérard HOF, Conseiller Municipal de 1953 à 1967 et de 1977 à 1983, Adjoint au Maire 1967 à 1977
- M. Camille LAMOTTE, conseiller municipal de 1989 à 1991 et Adjoint au Maire de 1991 à 2001.

**1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2012 n° III/2012**

Ledit rapport est **approuvé**.

**2°) – Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Bruno BOULA est désigné comme secrétaire de séance.**

**3°) – Décision Modificative n° 5**

Les inscriptions budgétaires validées lors du vote du Budget Primitif 2012 nécessitent les modifications résumées dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2183-021-020 : ACQUIS. MOBILIER MATERIEL MAIRIE	15.000,00 €	
D 2183-184-421 : CREATION PERISCOLAIRE ANCIENNE MAIRIE	2.000,00 €	
D 2184-184-421 : CREATION PERISCOLAIRE ANCIENNE MAIRIE	10.000,00 €	
D 2312-015-411 : ZONE SPORTIVE DE LA NACHTWEID	- 30.000,00 €	
D 2312-015-412 : ZONE SPORTIVE DE LA NACHTWEID	76.000,00 €	
D 2313-015-412 : ZONE SPORTIVE DE LA NACHTWEID	25.000,00 €	
D 2313-184-421 : CREATION PERISCOLAIRE ANCIENNE MAIRIE	175.000,00 €	
R 024-01 : PRODUITS DES CESSIONS		273.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>273.000,00 €</b>	<b>273.000,00 €</b>

Ces écritures permettront de faire face à l'avancement d'un ensemble de dossiers qui sont réalisables au courant de ce deuxième semestre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** cette décision modificative n° 5 et autorise M. le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

#### **4°) – Pôle multifonctionnel du Point d'Eau :**

L'assemblée municipale a validé, dans sa séance du 14 juin 2011, la mission de Maîtrise d'Oeuvre confiée au Cabinet DENU-PARADON lauréat du jury de concours des travaux de restructuration et d'extension du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau.

Cette équipe a depuis lors entrepris les études et investigations qui me conduisent aujourd'hui à vous soumettre l'Avant Projet Définitif (APD) de ce projet : l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre va ce soir vous en exposer la teneur complète.

Au-delà de cet échange, il appartient au conseil municipal de valider définitivement la mission de Maîtrise d'Oeuvre finale basée sur le taux des honoraires arrêté après négociation à 14,65 % et adossé au coût d'objectif des travaux fixé par le Maître d'Ouvrage lors du concours à 6,9 M. d'€ HT soit un montant HT de 1.010.850 € (délibération du 14 juin 2011).

A ce montant se rajoute la mission DIAG de 19.000 € HT et la mission O.P.C. (Organisation et Pilotage de Chantier) de 140.000 € HT, toutes deux fixées forfaitairement.

La répartition interne de ces montants de Maîtrise d'Oeuvre fera l'objet d'un tableau contractualisé sur ces bases financières qu'il appartiendra au mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, le Cabinet DENU PARADON, de fournir à l'appui des paiements ultérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le projet A.P.D. tel qu'il a été présenté au Conseil Municipal par l'équipe DENU PARADON, la mission de maîtrise d'œuvre définitive arrêtée à la somme de 1.169.850 € HT qui comprend les missions DIAG et OPC pour 19.000 € HT et 140.000 € HT, et le dépôt du Permis de Construire correspondant à ce projet.

#### **5°) – Marchés Publics :**

##### **a) – Eclairage public cimetière de la Nachtweid**

Le nouveau cimetière de la Nachtweid sera transféré en pleine gestion à la Ville d'Ostwald dès le mois de septembre prochain.

Les travaux d'éclairage du parking attenant à ce site nécessitent la pose d'un nouvel éclairage à la charge de la Ville d'Ostwald.

La C.A.O., dans sa séance du 4 juillet, a étudié les 3 offres réceptionnées pour retenir celle de l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE 1 rue Pierre et Marie Curie à Ostwald pour un montant TTC de 31.282,42 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise**, M. le Maire à comparaître au marché correspondant sous ces modalités financières.

##### **b) Eclairage Public Allée René Cassin – Avenant**

Le renouvellement de l'éclairage public de l'Allée René Cassin a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 81.556,13 € lors des travaux de réaménagement de cette rue.

Pour finaliser l'opération, il convient de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Installation d'un éclairage provisoire rendu nécessaire par le phasage des travaux de voirie,
- Installation de nouvelles chambres de tirage de réseaux plus grandes afin d'y faciliter des connexions techniques,

- Mise en place d'une nouvelle horloge dans l'armoire d'éclairage public pour y remplacer le lumandar défectueux,
- Modification des disjoncteurs dans l'armoire.

Ces travaux sont chiffrés à 7.061,45 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 4 juillet, a validé cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître à cet avenant sous ces modalités financières.

#### **c) Eclairage Public quai Heydt**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du quai Heydt, entre la rue de l'Ill et la Piscine, des travaux de renouvellement de l'éclairage public de ce carrefour et de l'accès au Centre Sportif et de Loisirs ainsi que le poste d'un réseau fibre optique ont fait l'objet d'un appel public à concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 04 juillet, a étudié les propositions enregistrées pour retenir celle de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE rue Pierre et Marie Curie à Ostwald, chiffrée à 66.115,01 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître au marché correspondant sous ces modalités financières.

#### **d) – Eclairage public Place Bellerive**

L'aménagement de la place Bellerive dans l'îlot A de la ZAC a été livré récemment. Il convient pour la Ville d'Ostwald, propriétaire du site, d'y pourvoir au renforcement de l'alimentation électrique ainsi qu'à celui du parking et nouvel accès aux locaux aménagés au rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville.

Les travaux consistent à relier la nouvelle armoire électrique de l'E.S. au T.G.B.T. de l'Hôtel de Ville, mettre aux normes ce tableau, et augmenter la puissance électrique.

Trois offres ont été soumises à la C.A.O. qui, dans sa séance du 4 juillet, a attribué ces travaux à la Société KOESSLER 36 rue de l'Industrie à Brumath pour un montant de 21.468,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître au marché correspondant sous ces modalités financières.

#### **e) – Renouvellement installation téléphonie de l'Hôtel de Ville**

Le renouvellement de l'installation de téléphonie de l'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une consultation publique entreprise auprès des fournisseurs spécialisés.

Trois sites sont concernés par ce renouvellement : l'Hôtel de Ville, le Point d'Eau, le Pôle Petite Enfance.

Les offres réceptionnées ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance du 04 juillet 2012.

Elle a retenu l'offre de la Société SPIE COMMUNICATION :

- Fourniture des matériels pour un montant TTC de 37.141,96 €
- Maintenance pour les 3 premières années montant global TTC 4.310,38 €

Les travaux seront entrepris au courant de l'été pour livrer aux services municipaux de nouveaux moyens opérationnels dès le mois de septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître au marché correspondant avec le titulaire de ce marché aux conditions financières exposées ci-dessus.

**f) – Mise en conformité de l'ascenseur du Centre Sportif et de Loisirs**

Les travaux de modernisation et de mise en conformité de l'ascenseur du Centre Sportif et de Loisirs d'Ostwald ont fait l'objet d'une consultation publique auprès des ascensoristes de la place. A l'issue de la publication entreprise du 9 mai au 30 mai 2012, 6 offres ont été réceptionnées et soumises à la C.A.O. dans sa séance du 4 juillet 2012.

Cette instance a validé l'offre de la Société TME Ascenseur 2 rue Pierre et Marie Curie à Ostwald pour un montant TTC de 31.250,28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître au marché correspondant sous ces modalités financières.

**g) – Acquisition Matériel Son Point d'Eau**

L'acquisition de matériels Son, nécessaires au bon fonctionnement de la Régie de la salle de spectacles du Point d'Eau, a été inscrite au Budget Primitif 2012 sous l'opération Compte 2588 n° 131 en section d'Investissement.

Une consultation publique a été entreprise pour l'achat d'une console numérique utilisable ultérieurement dans la nouvelle salle de spectacles et de réunions incluses dans l'extension du Pôle Multifonctionnel.

La C.A.O., dans sa séance du 4 juillet, a retenu l'offre de la Société XEOS Lumière et Son 7 allée de l'Europe à Entzheim pour un montant TTC de 47.996,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître au marché correspondant sous ces modalités financières.

**6°) – Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement des locaux du Service Jeunesse**

L'aménagement des locaux de l'ancienne école maternelle « La Bruyère » aux fins d'y installer les services du Pôle Jeunesse a été retenu au Budget Primitif 2012 en Section d'Investissement opération n° 167.

J'ai entrepris une consultation auprès de différents Maîtres d'œuvre et la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 4 juillet dernier, a retenu la candidature du Cabinet DOSSMANN Architecte 15 rue des Vignes à Wingersheim 67170. Ce bureau d'architecture se propose de suivre ce dossier dans le cadre d'une mission complète avec EXE et OPC au taux honoraires HT de 12 %. Le coût des travaux est estimé actuellement à 600.000 € HT mais sera arrêté définitivement au stade de l' A.P.D.

Le calendrier de ce dossier nécessite une livraison des nouveaux locaux au Service Jeunesse de la Ville au plus tard le 30 juin 2013, date de démarrage des travaux du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à comparaître sous les dispositions exposées au marché de maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet DOSSMANN de Wingersheim.

## 7°) - Mission Maîtrise d'œuvre des locaux périscolaires dans l'ancienne Mairie.

Pour faire face aux besoins croissants de l'accueil périscolaire, une étude d'aménagement des locaux de l'ancienne mairie en locaux adaptés à l'activité périscolaire du groupe scolaire du Centre d'Ostwald a été lancée.

La libération de ce bâtiment par la Police Nationale dès la fin du mois d'août 2012 offre ainsi une opportunité d'accueillir sur ce site les enfants de l'école primaire du Centre dans les meilleures conditions d'accessibilité et de proximité.

Les travaux de mise en conformité et d'aménagement adaptés à cette destination prioritaire ont fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et d'un chiffrage effectués par le Cabinet d'Economistes du Bâtiment Breitfelder René de Schiltigheim.

Les travaux sont estimés provisoirement à 130.140 € HT auquel montant il faudra rajouter :

- . le mobilier adapté pour toutes les autres activités associatives et éducatives qui pourront s'y dérouler,
- . l'équipement informatique approprié.

La mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet Breitfelder a été arrêtée au montant forfaitaire de 11.000 € HT soit 13.156 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** de valider ce dispositif qui conduira à livrer ces locaux au tout début de janvier 2013 à la fois aux activités périscolaires et à celles des actions éducatives et associatives menées par les différents acteurs du terrain, et d'autoriser M. Le Maire à mettre en œuvre ce dispositif technique et budgétaire selon les dispositions susvisées.

## 8°) – Tarifs du Point d'EAU

Les tarifs d'accès aux activités culturelles du Point d'Eau ont été approuvés par l'assemblée municipale et sont appliqués depuis la rentrée de septembre 2011.

Pour la saison culturelle 2012/2013 il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- **Catégorie D** :
  - **Augmentation du plein tarif qui passerait de :**
    - 13,71 € HT + 2,10 % TVA = 14 € TTC
    - 13,08 € HT + 7 % TVA = 14 € TTC
  - **Augmentation du tarif réduit qui passerait de :**
    - 10,77 € HT + 2,10 % TVA = 11 € TTC
    - 10,28 € HT + 7 % Tva = 11 € TTC
  - **Le tarif de l'abonnement restant inchangé.**
- **Création d'un abonnement FAMILLE (1 adulte + 1 enfant) uniquement en Catégorie D**
  - ↳ formule à partir de 5 spectacles/adulte à partir de 16 ans
    - 6,84 € HT + 2,10 % = 6,98 € TTC
    - 6,54 € HT + 7 % TVA = 7 € TTC
  - ↳ formule à partir de 5 spectacles/enfant de moins de 16 ans
    - 3,92 € HT + 2,10 % TVA = 4 € TTC

- 3,74 € HT + 7 % TVA = 4 € TTC
- ↳ formule à partir de 8 spectacles/adulte à partir de 16 ans
- 5,39 € HT + 2,10 % TVA = 5,50 € TTC
- 5,14 € HT + 7 % TVA = 5,50 € TTC
  
- ↳ formule à partir de 8 spectacles/enfant de moins de 16 ans
- 2,94 € HT + 2,10 % TVA = 3 € TTC
- 2,80 € HT + 7 % TVA = 3 € TTC
  
- **Abonnement Jeunes de moins de 16 ans, uniquement catégorie D :**
- ↳ 5 spectacles au choix à 3,92 € HT + 2,10 % TVA = 4,00 € TTC
- ↳ 5 spectacles au choix à 3,74 € HT + 7 % TVA = 4,00 € TTC

**SAISON 2011/2012**

CATEGORIE	TARIF PLEIN				TARIF REDUIT				TARIF ABONNE				TARIF JEUNES CARTE CULT etc			
				TTC				TTC				TTC				TTC
HT au TAUX TVA	2.10	5.5	7	<b>TTC</b>	2.10	5.5	7	<b>TTC</b>	2.10	5.5	7	<b>TTC</b>	2.10	5.5	7	<b>TTC</b>
A	26.44	25.60	25.23	<b>27</b>	23.51	22.75	22.43	<b>24</b>	16.65	16.11	15.89	<b>17</b>	/	/	/	/
B	18.61	18.01	17.76	<b>19</b>	15.67	15.17	14.95	<b>16</b>	13.71	13.27	13.08	<b>14</b>	5.39	5.21	5.14	<b>5.5</b>
C	15.67	15.17	14.95	<b>16</b>	13.71	13.27	13.08	<b>14</b>	11.75	11.37	11.21	<b>12</b>	5.39	5.21	5.14	<b>5.5</b>
D	12.73	12.32	12.15	<b>13</b>	8.81	8.53	8.41	<b>9</b>	6.86	6.63	6.54	<b>7</b>	5.39	5.21	5.14	<b>5.5</b>
Tarif scolaire	3.92	3.80	3.74	<b>4</b>	3.92	3.80	3.74	<b>4</b>	3.92	3.80	3.74	<b>4</b>	3.92	3.80	3.74	<b>4</b>
Abonnement scolaire									2.94	2.84	2.80	<b>3</b>				

**SAISON 2012/2013**

CATEGORIE	TARIF PLEIN			TARIF REDUIT			TARIF ABONNE			TARIF JEUNES CARTE CULT etc		
	2.10	7	TTC	2.10	7	TTC	2.10	7	TTC	2.10	7	TTC
A	26.44	25.23	27	23.51	22.43	24	16.65	15.89	17	/	/	/
B	18.61	17.76	19	15.67	14.95	16	13.71	13.08	14	5.39	5.14	5.5
C	15.67	14.95	16	13.71	13.08	14	11.75	11.21	12	5.39	5.14	5.5
D	13.71	13.08	14	10.77	10.28	11	6.86	6.54	7	5.39	5.14	5.5
Tarif scolaire	3.92	3.74	4	3.92	3.74	4	3.92	3.74	4	3.92	3.74	4
Abonnement scolaire							2.94	2.80	3			
<b>ABONNEMENT JEUNE</b> - 16 ans  UNIQUEMENT « D »	5 spectacles au choix à 4€ = 20 €						3.92	3.74	4			
<b>ABONNEMENT FAMILLE = 1</b> spectateur +16 ans+1 spectateur – de 16 ans  UNIQUEMENT « D »	<b>SPECTATEUR-16 ans à partir 5 spectacles</b>						3.92	3.74	4			
	<b>SPECTATEUR-16 ans à partir 8 spectacles</b>						2.94	2.80	3			
	<b>SPECTATEUR+16 ans à partir 5 spectacles</b>						6.84	6.54	7			
	<b>SPECTATEUR+16 ans à partir 8 spectacles</b>						5.39	5.14	5.50			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** de valider ces modifications et ajouts valables (abonnement Famille et catégorie D) pour la prochaine rentrée culturelle 2012/2013, les autres tarifs actuellement en vigueur restant inchangés.

#### **9°) – Convention d’occupation Relais Radiotéléphonie**

Par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2006, l’assemblée municipale a décidé de transférer le dispositif d’antennes et d’équipements techniques de télécommunication existant dans l’îlot A sur une parcelle communale sise rue Mariotte Section 18 n° 615, 857, 874 et 894.

Une convention d’occupation a été concrétisée sur ce site au profit de la Société Française de Radiotéléphonie – S.F.R. – en contrepartie d’un loyer annuel et forfaitaire de 3.800 €.

FREE MOBILE a obtenu le 12 janvier 2010 la 4<sup>e</sup> licence de téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération et a ainsi été autorisé par l’Autorité de Régulation des Communications Electriques et des Postes – ARCEP – à utiliser les fréquences nécessaires à l’établissement et l’exploitation d’un réseau radioélectrique ouvert au public.

Cet opérateur est ainsi soumis à des obligations légales et règlementaires tenant notamment à la couverture du réseau métropolitain en fonction d’un calendrier imposé par l’ARCEP. Pour Ostwald, il se propose d’adjoindre son dispositif d’émission de téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération sur le site actuellement occupé par S.F.R. rue Mariotte selon les conditions techniques contractuelles.

Cette occupation sera rémunérée annuellement sur la base forfaitaire et globale de 3.000 € pour une première durée de 12 ans.

Il est à noter ici l’engagement de FREE de mandater un laboratoire accrédité COFRAC pour réaliser les mesures de champs avant et après l’installation de ses équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d’adopter l’installation de la société FREE MOBILE selon les modalités techniques et financières susvisées qui seront reprises dans la convention d’installation et d’autoriser M. le Maire à cet effet, sous réserve de la production préalable par FREE MOBILE de l’étude d’impact correspondante.

#### **10°) – Domanialité Publique : Transfert de parcelles communales**

L’assemblée municipale a été informée dans sa séance du 30 mai dernier des modalités de classement d’office entreprises par la Communauté Urbaine de Strasbourg aux fins de régularisation du foncier privé incorporé dans la voirie publique communautaire dans Ostwald.

La compétence en matière de voirie, transférée à la CUS dans le cadre de la loi du 31 décembre 1968, comporte le transfert à la CUS des immeubles faisant partie du Domaine Public. Pourtant aucune mutation de propriété, faute d’avoir été passée en la forme authentique, n’a été effectuée au LIVRE FONCIER et la CUS est ainsi gestionnaire des voies dont l’assiette est restée propriété de la Commune d’Ostwald tant au Cadastre qu’au Livre Foncier. Les parcelles, propriété privée, vont pour leur part faire l’objet de la procédure de classement d’office, celles de la Commune d’Ostwald propriétés publiques vont être définitivement incorporées au domaine public suite à la présente délibération. Le plan général et la liste des parcelles ont été communiqués en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** conformément aux dispositions de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : d'approuver le transfert définitif de propriété de ces parcelles communales à la CUS sans paiement de prix, et d'autoriser M. le Maire à signer les actes relatifs à ces transferts de propriétés.

### **11°) – Vente de terrain communal Square Matthis**

La Ville d'Ostwald est propriétaire d'un terrain cadastré Section 21 parcelle n° 319 d'une contenance de 23,05 ares. Ce terrain, dénommé Square Matthis, au droit du Lotissement « Belle-Hélène » accueillait jusqu'à un passé récent des équipements ludiques de jeux régulièrement endommagés. Il convient d'apporter à ce site une destination assurant une transition architecturale et urbaine harmonieuse entre le lotissement et la cité du Wihrel. Le bailleur social du secteur – Habitation Moderne – vient de proposer la construction sur cette aire d'un programme de 4 maisons accolées d'un seul étage avec, pour chacun des 8 logements ainsi développés dans ce concept, un espace privatif de jardin.

Le programme immobilier ne consomme que la moitié de la SHON autorisée par le PLU soit environ 851 m<sup>2</sup>.

Une utilisation maximale des surfaces autorisées (1548 m<sup>2</sup> de SHON) pouvait être une autre solution avec à la clé un immeuble de cinq étages et une vingtaine de logements. Cette version qui aurait permis à la Commune d'optimiser la cession foncière au prix proposé par les Domaines Services Fiscaux n'a pas été retenue. En effet sa réalisation dans le site aurait alors trop impacté le milieu bâti environnant et n'aurait pas permis une bonne insertion entre les deux modes de bâti existant sur ce secteur Nord d'Ostwald.

La transaction foncière au profit d'Habitation Moderne peut être concrétisée sous les modalités financières suivantes :

- 851 m<sup>2</sup> à 264 €/m<sup>2</sup> = 225.000 €,
- Contribution F.A.U. 30 % sur le différentiel entre l'avis des Domaines 550.000 € HT et 225.000 € HT = 99.000 €
- Soit au total un prix de vente de 324.000 €.

Le prix proposé tient compte du subventionnement par le Fonds d'Aménagement Urbain – F.A.U. – du différentiel entre le prix proposé par les Domaines et celui pratiqué par l'Assemblée Municipale au profit d'un bailleur social qui n'utilisera que la moitié des droits à bâtir.

Les dispositions légales et règlementaires de ressources, applicables au logement aidé, seront mises en œuvre pour attribuer ultérieurement ces 8 logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** ces modalités de cession du terrain du Square Matthis au profit d'Habitation Moderne 4 quai de Paris à Strasbourg et autorise M. le Maire à cet effet.

### **12°) – Subventions « Amélioration du Patrimoine ».**

L'assemblée municipale est appelée à valider l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil Municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008.

Le tableau ci-après vous explicitera les dossiers complets et validés lors de leur instruction par les services municipaux.

### Subvention pour l'Entretien du Patrimoine Urbain

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	MACHI Yvonne	24 rue de Belfort	694,88 €
2	STEINHART Michel	5 rue de Benfeld	420,98 €
3	BERGES Didier	2 rue d'Illkirch	387,50 €
4	SCHWING Gilbert	4 rue de Sélestat	471,20 €
5	MISSY Claude	11 rue d'Illkirch	365,80 €
<b>Total à payer</b>			<b>2 340,36 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** de valider l'attribution de ces subventions.

#### 13°) – Nouveau Règlement intérieur des Assistantes Maternelles

Le règlement intérieur actuel des Assistantes Maternelles date de 2000 alors que la Loi du 27 juin 2005 fixe le cadre et la pratique professionnels des assistantes maternelles dans la structure d'accueil de la Crèche Familiale d'Ostwald. Celle-ci accueille 40 enfants âgés de 10 semaines à 5 ans.

Il convenait de réécrire ce document pour le mettre en conformité avec les textes successifs règlementant l'Accueil Familial à savoir la convention PSU, le statut des AMATS, les modalités de leur agrément, ...

Le nouveau règlement proposé à l'approbation de l'Assemblée Municipale a fait l'objet d'une procédure complète de concertation préalable avec toutes les parties concernées. Il sera ainsi opposable à tout assistant employé par la Ville d'Ostwald et ce sans aucune restriction.

Ce document est à consulter auprès du Secrétariat Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** ce nouveau règlement intérieur qui sera opposable à compter de la rentrée prochaine du Pôle de l'Enfance fin août 2012.

#### 14°) – Contrat Enfance/Jeunesse 2012/2015

Le contrat Enfance/Jeunesse 2007-2011 est venu à son terme et il convient de renouveler le partenariat qui lie la Commune d'Ostwald à la Caisse d'Allocations Familiales depuis 2003. Je vous rappelle que ce partenariat permet à la Commune d'offrir un ensemble de services aux familles tant au niveau de l'Accueil Familial du RAM, du Pôle de l'Enfance et en dernier la micro-crèche.

Pourtant la demande des familles s'accroît et pour faire face et offrir de nouvelles solutions, il s'agit de développer les structures d'accueil sous ses différentes formes. Le diagnostic établi met en avant des besoins supplémentaires qu'un ensemble de projets concrétisés pour certains :

- la micro- crèche ouverte en mai 2012,

- l'extension des capacités d'accueil périscolaire dans les locaux de La Bruyère,
- la livraison prochaine en août 2012 des nouveaux locaux du RAM et
- la Crèche Familiale dans les locaux de l'Hôtel de Ville-

et à réaliser pour d'autres dont la nouvelle structure d'accueil de 60 places prévue dans la ZAC des Rives du Bohrie.

Les capacités d'accueil chez des AMAT privées sont aujourd'hui à mieux cerner afin d'optimiser l'offre globale et d'en informer les familles qui n'ont pu intégrer les structures municipales déjà passablement surchargées.

L'assemblée municipale est ainsi appelée à renouveler le contrat Enfance Jeunesse qui couvre également l'accueil de toute la jeunesse d'Ostwald dans ses différents composants sur une strate démographique allant de 10 à 25 ans. Successivement les 1500 enfants et jeunes d'Ostwald pourront côtoyer les structures OASIS (3 à 12 ans), le Point @d'O (12 à 17 ans) et au final le Bureau des Jeunes Ostwaldois (BJO). Le nouveau Pôle Jeunesse, dont la restructuration des locaux est engagée, pourra dès l'été 2013 disposer d'infrastructures efficaces et adaptées. Le comité de Pilotage du C.E.J. instauré en 2008 sera en charge de cette problématique et sera appelé à mettre en place les outils d'évaluation des besoins et définir les orientations du développement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'adhérer au renouvellement du C.E.J. 2012-2013 et autorise M. le Maire à comparaître au contrat correspondant.

#### **15°) – Communications annuelles/Récapitulation 2011**

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, et des dispositions qui régissent l'information du Conseil Municipal, l'assemblée municipale est informée des :

- Marchés et Avenants passés sur l'exercice 2011
- Cession de terrains communaux en 2011

selon les tableaux récapitulatifs joints en annexe.

**L'assemblée municipale prend connaissance des éléments d'information fournis.**

**MARCHES PUBLICS : ANNEE 2011**  
**VILLE D'OSTWALD**

**Conseil Municipal du 9/2/11**

Rénovation Salle Spectacle – Point d'Eau

Avenant négatif Entreprise Frank pour un montant de 294,26€ HT

**Conseil Municipal du 12/04/11**

Avenants construction de nouveaux vestiaires du FCO

- Entreprise BILZ – Etanchéité  
Avenant d'un montant de 20.834,77€ TTC
- Entreprise MEDER – Menuiserie Extérieure  
Avenant d'un montant de 3.480,36€ TTC
- Entreprise KOESSLER – Electricité/Eclairage  
Avenant d'un montant de 17.961,52€ TTC

Missions Maîtrise d'œuvre

Aménagement Mairie + Extension garages municipaux

Cabinet MUHLBERGER d'Altorf

Pour l'extension des garages municipaux - rémunération sur la base d'un taux de 10% du montant HT des travaux (60.000€ HT)

Pour l'aménagement des locaux de l'Hôtel de ville - rémunération sur la base d'un taux de 10% du montant HT des travaux (175.000€ HT)

Aménagement Préau + cour Ecole Primaire Schloessel

Cabinet DOSSMANN, Architecte. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 237.627,00€ HT : mission rémunérée au taux de 10% du montant HT des travaux.

**Conseil Municipal du 14/6/11**

Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau

Maîtrise d'œuvre : Cabinet DENU PARADON : taux global des honoraires à 14,65% sur le montant total HT des travaux.

Eclairage Public rues de Sélestat, de Belfort et de Sand

Entreprise SOGECA de Herrlisheim pour la rue de Sélestat pour un montant de 20.061,70€ TTC

Entreprise SOBECA d'Imbsheim pour les rues Belfort + Sand pour un montant de 73.161,23€ TTC

Réfection complète de la toiture du bâtiment communal rue de l'Eglise

Entreprise EVEREST de Pfaffenhoffen pour un montant de 30.377,35€ TTC

Acquisition de matériels destinés aux Services Techniques de la Ville

Tracteur de la Société JOST de Molsheim pour un montant de 37.558,47€ TTC

Broyeur de la Société RUFFENACH de Roppenheim pour un montant de 12.541,80€ TTC

Travaux d'aménagement du Préau de l'Ecole Primaire du Schloessel

**Lot n°1** – Terrassement – Réseaux enterrés

• Société ADAM TP d'Ostwald pour un montant de 24.518,00€ TTC

**Lot n°2** – Gros œuvre – Démolitions

• Société CBA de Mundolsheim pour un montant de 38.272,00€ TTC

**Lot n°3** – Structure métallique – Etanchéité – Bardage bois

• Société TBI d'Erstein pour un montant de 178.971,59€ TTC

**Lot n°4** – Menuiserie alu – Serrurerie

• Société ALUHOME de Wingersheim pour un montant de 35.690,84€ TTC

**Lot n°5** – Electricité

• Société KOESSLER de Brumath pour un montant de 6.519,87€ TTC

**Lot n°6** – Peinture – Faux plafond

• Société DECOPEINT de Kilstett pour un montant de 26.537,99€ TTC

**Conseil Municipal du 27/09/11**

Avenants Positifs et Négatifs Vestiaires F.C.O

Travaux de réfection des anciens vestiaires du F.C.O dans la zone omnisports de la Nachtweid :

-Positifs pour 12.833,03€ HT

-Négatifs pour 25.829,86€ HT

Vestiaires du F.C.O : Marché supplémentaire de démolition

Société DENNI-LEGOLL de Griesheim près Molsheim pour un montant de 5.800,60€ TTC.

Eclairage Public Allée René Cassin

Société FORCLUM d' Ostwald pour un montant 97.541,13€ TTC

Mission de maîtrise d'œuvre micro-crèche : coût d'objectif

L'équipe d'architecture JB 2L représentée par Charles LEONARD d'Illkirch-Graffenstaden : Taux de 9,975% adossé à un coût d'objectif définitif de 143.520€ TTC

Attribution des travaux d'aménagement de la micro-crèche

Entreprise BALD et BURG de Reichstett pour un montant de 106.778,12€ TTC

Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau – Avenant à la mission de Programmation WPI

Cabinet WPI d'Eckbolsheim pour un montant de 5.334,16€ TTC

Aménagement locaux Hôtel ville

Coût d'objectif définitif : Maîtrise d'œuvre au cabinet MUHLBERGER  
Taux 10% sur le montant délibéré de 335.000€ HT

Attribution des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville :

**MONTANT HT**

TERRASSEMENT/GROS ŒUVRE	<b>CK CONSTRUCTION</b>		87.113,12€
CHARPENTE METALLIQUE	<b>WILHELM S.A.</b>		60.020,00€
MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	<b>ATALU SA</b>		32.800,00€
PLATRERIE/ISOLATION/CLOISONS/	<b>G. OSTERMANN</b>		22.817,74€
<u>REPRISE FAUX PLAFONDS</u>			
FAUX PLAFONDS	<b>G. OSTERMANN</b>		3.820,11€
INSTALLATION SANITAIRE	<b>JAMBERT</b>		40.697,00€
ELECTRICITE/COURANT FAIBLE/	<b>KOESSLER</b>		56.593,47€
<u>VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE</u>			
MENUISERIE EXTERIEURE	<b>MEDER</b>		29.249,00€
CARRELAGE/FAIENCE	<b>DIPOL SA</b>	7.861,90€	
REVETEMENTS DE SOL SOUPLE PARQUET	<b>LB REV. SOLS</b>		12.132,58€
PEINTURE INTERIEURE	<b>EST BATIPEINT SARL</b>	14.904,50€	
REVETEMENT EXTERIEUR/	<b>LES PEINTURES REUNIES</b>	1.209,90€	
<u>PEINTURE EXTERIEURE</u>			
STORE EXTERIEUR	<b>OMNIUM FERMETURES</b>	5.109,75€	
PORTE SECTIONNELLE	<b>MAZAC SARL</b>	7.196,00€	
	<b>TOTAL HT</b>	381.525,07€	

Equipement supplémentaire d'un matériel technique

Tracteur KUBOTA de la Société JOST de Molsheim pour un montant de 37.558,47€ TTC + Option supplémentaire pour 2.548,90€ TTC

Pôle Multifonctionnel du point d'eau

Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage : Société HAMEAUCITE de Mulhouse pour un montant de 182.928,20€ TTC.

**Conseil Municipal du 12/12/11**

Avenant Restructuration Vestiaires FCO

Entreprise HERRBACH de Sélestat pour un montant de 1.364,55€ TTC

Entreprise BILZ S.A. d'Eschau pour un montant de 1.644,50€ TTC

CESSIONS DE TERRAINS - ANNEE 2011  
VILLE D'OSTWALD

**Conseil Municipal du 12/4/11**

Cession Rue Prés Consorts Klein/Katz

**M. Klein et Mme Katz**

Section 22 – parcelle n° 775/1

Surface 0,18 ares - prix 900€

**Conseil Municipal du 14/6/11**

Cession Résidence Village d'Or

COLMAR PATRIMOINE à Colmar

Section 19 : n° 652 de 0,3 are

n° 650 de 61,95 ares

n° 80 de 3,66 ares

n° 78 de 7,10 ares

n° 544 de 9,93 ares

Total 82,94 ares à 6.000€ l'are soit 497.640€

**Conseil Municipal du 27/09/11**

Cession des terrains à la CUS Bouclage Foch/Leclerc

Section 2 n° 463/51 de 0,18 are

n° 461/51 de 1,89 are

Au prix de 23.805€

Section 2 n° 460/46 de 3,27 ares

Au prix de 22.563€

Section 2 n° 456/42 de 0,03 are

n° 457/42 de 4,59 ares

Au prix de 106.260€

Montant total 152.628€ + abattement de 50% soit 76.314€

Cession de terrains à la CUS – Cour Ilie Nastase

Section 16 n° 316/1 de 1,01 are

n° 317/4 de 0,05 are

A l'Euro Symbolique

Cession parcelle agricole aux Consorts Hoerlé

Section 15 n° 209/116 de 17,42 ares pour un montant de 1.306,50€

**Conseil Municipal du 22/10/11**

Ventes de terrains îlot E – ZAC Rives du Bohrie

SAS RIVES DU BOHRIE, L'îlot E. Montant Total 581.566,50€ pour 219,99 ares

**NOTA BENE**

*Le présent rapport condensé est un compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal ne valant pas procès-verbal.*

*Le rapport complet des délibérations du Conseil municipal est à disposition de l'ensemble du public auprès des services de la mairie.*